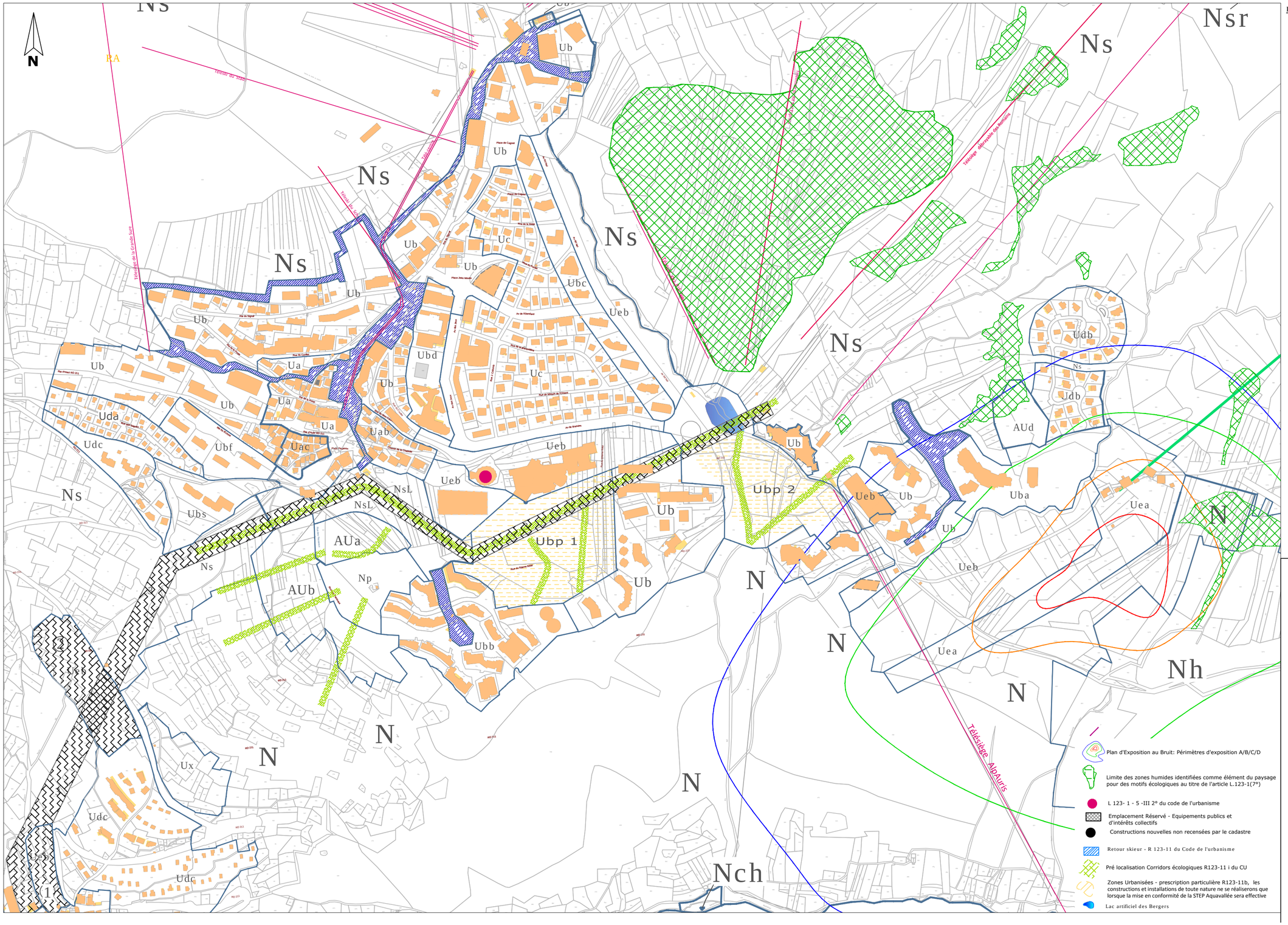

EMPLACEMENTS RESERVES:

N°	Opération	Collectivité Maître d'ouvrage	Superficie
-1- -2-	1: Création parc de stationnement sous la patte d'oie 2: Création parc de stationnement Virage 5	Commune	4 ha
3	Emprise du futur Transport en site propre	Commune	

LEGENDE:

Zones urbaines

Ua Parties agglomérées les plus anciennes de la commune formant un tissu bâti serré

Ub Partie agglomérée de la station, de constructions plus récentes, formant globalement un tissu bâti plus lâche

Uc Correspond à une zone urbaine de densité moyenne composée de constructions individuelles et de petits collectifs

Ud Correspond à une urbanisation périphérique à vocation résidentielle de faible densité sous forme d'individuels ou de petits collectifs

Ue Correspond à une zone qui vise à organiser et satisfaire des besoins collectifs directement liés aux activités éducatives, culturelles et aux services publics

Ux Correspond aux activités liées au fonctionnement des services publics en particulier à la collecte et au traitement des ordures

Zones à urbaniser

AU Zone d'urbanisation future
AUa correspond au secteur de l'Eclose Ouest
AUb correspond au secteur de Passeaux
AUd correspond au secteur des Gorges destiné à être en cohérence avec les chalets voisins de l'altiport.
AU Stricte de Clos Givier.

Zones Naturelles

N Zone naturelle et forestière
Nc1 et Nc2 et Nc3, qui correspondent aux périmètres immédiats (Nc2) et rapprochés (Nc1) et éloignés (Nc3) des captages d'approvisionnement en eau potable présents sur la commune,
Nh, qui correspond au périmètre du site archéologique protégé de Brandes,
Np, qui correspond aux habitats naturels rocailleux et ensoleillés hébergeant le papillon Apollon
Ns secteur aménagé ou potentiellement aménageable pour une activité notamment de ski et de randonnée
NsA, secteur ou est admis l'extension des exploitations agricoles
NsL secteur à aménager en coeur de station pour une activité de glisse (Luge, ski...)
Nsr, secteur où sont admis les commerces liés aux activités sportives et de randonnée,
Nch, qui correspond à une centrale hydroélectrique

COMMUNE DE :
HUEZ
Département de l'Isère

REVISION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté par délibération du : 28 avril 2015
Mise à l'enquête publique par arrêté du : 29.07.2015 au 2.09.2015
Approuvé par délibération du : 11.11.2015
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Echelle : 1/ 2500e

PLAN LOCAL D'URBANISME
Document Graphique Alpe d'Huez Station

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PATRIARCHE & CO
Le Bourget-du-Lac
Taillefer - BP 285
Savoie Technolac
73375 Le Bourget du Lac
Tél : +33 (0)4 79 25 37 30
Fax : +33 (0)4 79 25 37 31

ALPE D'HUEZ
2016

2